

# Le petit journal de la CFTC MAE

n° 05- Mai 2020

## Une action syndicale très active depuis mars pour limiter les risques

L'équipe de la CFTC MAE, en partenariat avec les deux autres syndicats de l'Alliance du Trèfle (EFA CGC et SNISPV), s'est beaucoup investie depuis mars face à la crise sanitaire.

Il a tout d'abord fallu revoir le plan de continuité d'activité pour le ministère mais aussi pour chaque établissement. Pour cette entreprise, les visioconférences hebdomadaires ont été privilégiées avec les acteurs des services RH de chacune des structures, nécessitant un vrai travail en amont. La CFTC MAE a remonté régulièrement une liste de questions, de suggestions et d'alertes sur de nombreux sujets : organisation du travail à distance, situation particulière d'agents (ASA, risques psycho-sociaux, situation financière), prise de congés... Cet échange fructueux au sein du bureau a été élargi en invitant des élus des opérateurs et une experte de la question sociale. Dès avril, les inquiétudes et les besoins en prévision du déconfinement progressif ont aussi été partagés avec nos partenaires de l'Alliance du Trèfle, afin qu'elle soit force de proposition.

Grâce à ce dialogue social permanent, les plans de reprise ou d'organisation de l'activité au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation mais aussi des opérateurs ont pu paraître dans des délais très étroits mais garantissant un maximum de sécurité pour la reprise des agents, et permettre la déclinaison opérationnelle des grandes orientations prioritaires.

Une seconde phase va désormais se dérouler car, même si aujourd'hui le nouvel équilibre entre télétravail et présentiel permet à nouveau d'assurer la quasi totalité des missions publiques, on ressent bien certaines limites de l'exercice et surtout le besoin de certains agents de retrouver un cadre socioprofessionnel « normal ». Nous allons aussi reprendre le travail sur les réformes imposées par la loi de la transformation de la fonction publique. Déjà, nous discutons depuis quelques semaines sur les futures lignes directrices de gestion pour la promotion et l'avancement. Enfin nous suivrons de manière très attentive toutes les autres réformes qui ont pu être retardées par cette période exceptionnelle. Vous pourrez lire sur notre site internet les derniers TAMTAM rédigés par notre fédération CFTC FAE, elle aussi très engagée avec les autres versants de la fonction publique sur tous ces sujets.

## Le Compte Epargne Temps évolue temporairement

L'arrêté du 11 mai dernier met en place deux dispositions temporaires en matière de CET pour la fonction publique d'Etat : au titre de l'année 2020, la progression annuelle maximale du nombre de jours pouvant être inscrits est fixée à 20 jours et le plafond global de jours pouvant être maintenus sur un CET passe à 70 jours. Les années suivantes, ces jours ainsi épargnés resteront maintenus sur le CET ou seront consommés comme le prévoit le décret du 29 avril 2002.

**A bientôt !**

**Les membres du bureau CFTC MAE**